

Ensemble, Bâtitsons votre avenir professionnel

Le lycée Bel Air – Jeanne Bernard met tout en œuvre pour proposer à ses élèves les meilleurs outils pédagogiques.

Cela entraîne des dépenses importantes et chaque année, nous tentons d'offrir tant aux lycéens et étudiants qu'aux enseignants ce qui se fait de mieux, dans les domaines de l'informatique et dans l'assistance personnalisée aux élèves.

La **Taxe d'Apprentissage** que vous voudrez bien verser au lycée Bel Air – Jeanne Bernard est vitale pour réaliser ces projets pédagogiques.

Cette ressource a pour but de financer le développement des formations technologiques et professionnelles. Elle est due par les entreprises employant au moins un salarié et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Le montant de cette taxe est calculé sur la base des salaires versés par ces employeurs. Chaque entreprise peut elle-même désigner le centre de formation vers lequel elle souhaite verser cette taxe.

D'avance, nous vous en remercions.

Le lycée Bel Air – Jeanne Bernard préconise comme Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage /ASP : Organisme Collecteur de l'Enseignement Catholique, à compétence nationale et interprofessionnelle.

Si vous le souhaitez, vous pourrez verser directement la taxe d'apprentissage au profit de nos élèves sur le site Internet de cet organisme.

22 rue de Varennes
75007 PARIS

Site internet : <http://www.asponline.org>